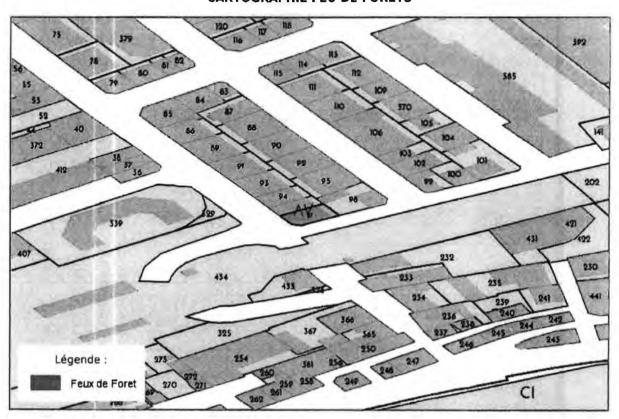
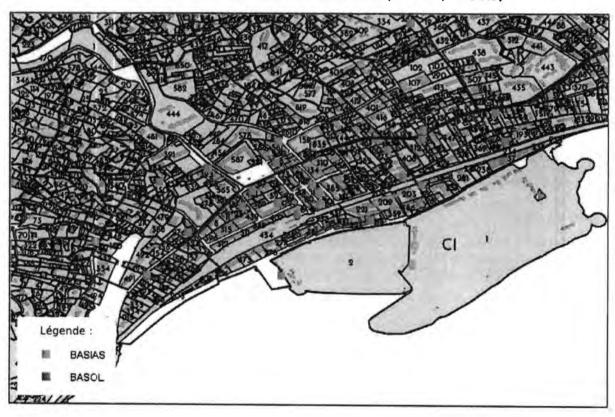
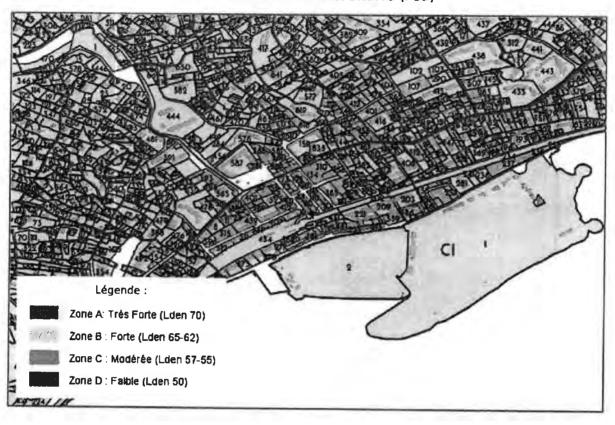
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
PAC0604438	s, a. r. l. verdico, atelier de nettoyage à sec des vêtements, 2 avenue midi du vallauris (06155)	39 mètres
PAC0602593	, serrurerle, avenue est de l' vallauris (06155)	76 mètres
PAC0603103	, carrosserie automobile, 3 impasse allègre vallauris (06155)	99 mètres
PAC0603872	elf distribution s. a., desserte de carburant, 50 avenue liberté de la vallauris (06155)	185 mètres
PAC0602219	société l' hospied et compagnie, station service, boulevard frères roustan des vallauris (06155)	187 mètres
PAC0603987	, atelier de dégraissage des vêtements, rue casino du vallauris (06155)	214 mètres
PAC0602958	societe desmarais freres, desserte de carburant, quai saint pierre vallauris (06155)	279 mètres
PAC0602591	societe cerafer, serrurerie et tôlerie, avenue plerre chalmette vallauris (06155)	290 mètres
PAC0603587	, ferronnerie, chemin gabelle prolongé de vallauris (06155)	307 mètres
PAC0600483	s. a. lille-bonnieres et colombes, dépôt d'hydrocarbures, vallauris (06155)	327 mètres
PAC0602216	usine d'extraction des parfums par le benzène et l'éther, avenue clément massier vallauris (06155)	344 mètres
PAC0600352	concessionnaire de l'éclairage au gaz de la ville de vallauris, usine à gaz, impasse gaz du - golf juan vallauris (06155)	348 mètres
PAC0602583	, ateller de tôlerie ferronnerie, vallauris (06155)	371 mètres
PAC0603492	compagnie charbonniere de provence, dépôt de fuel, 140 avenue liberté de la vallauris (06155)	439 mètres
PAC0604207	, atelier de céramique, impasse clément massier vallauris (06155)	458 mètres
PAC0602753	, atelier de tôlerle - peinture, 105 avenue liberté de la vallauris (06155)	465 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

		_	
Code	Raison social, Activité, Adresse		Distance
		H	

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



commune

Ministère du Développement Durable

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la

Préfecture : Alpes-Maritimes Commune: VALLAURIS

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

18 Avenue de la Gare 06220 VALLAURIS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indem	nisation
empête	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	Ooul	ONON
nondations et coulées de boue	04/10/1987	05/10/1987	02/12/1987	16/01/1988	Ooul	ONON
nondations et coulées de boue	10/10/1987	11/10/1987	02/12/1987	16/01/1988	Oou	ONON
hocs mécaniques liés à l'action des vagues	05/12/1992	05/12/1992	19/03/1993	28/03/1993	Qoui	O NON
nondations et coulées de boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993	Oon	ONO
nondations et coulées de boue	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996	Oou	O NO
nondations et coulées de boue	24/12/1996	25/12/1996	24/03/1997	12/04/1997	Oout	ONON
nondations et coulées de boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	Ooui	ONO
nondations et coulées de boue	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	Q QUI	ONO
ondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	06/11/2000	07/11/2000	29/08/2001	26/09/2001	Ooul	O NO
nondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	31/10/2003	01/11/2003	11/05/2004	23/05/2004	Ooui	ONO
ondations et coulées de boue	05/08/2004	05/08/2004	11/01/2005	15/01/2005	Oou	O NO
louvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la éhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005	Ooui	ONO
ondations et coulées de boue	08/09/2005	09/09/2005	16/12/2005	30/12/2005	Oon	O NO
ouvements de terrain différentlels consécutifs à la sécheresse et à la hydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	Oou	O NO
louvements de terrain	01/12/2008	31/12/2008	20/07/2009	23/07/2009	Ooui	O NO
ondations et coulées de boue	15/09/2009	15/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	Opui	O NO
ondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	Ooui	ONO
ondations et chocs mécaniques ilés à l'action des vagues	01/01/2010	02/01/2010	10/05/2010	13/05/2010	Oou	ONO
nondations et chocs mécaniques ilés à l'action des vagues	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010	Ooul	O NO
ondations et coulées de boue	31/10/2010	01/11/2010	30/03/2011	02/04/2011	Oou	O NO
nondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011	Ooni	O NO
ondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	OB/11/2011	08/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	Ooul	O NO
louvements de terrain	03/10/2015	03/10/2015	25/03/2016	16/04/2016	Ooul	ONO
nondations et coulées de boue	26/10/2012	26/10/2012	10/01/2013	13/01/2013	Oou	O NO
condations et coulées de boue	04/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	06/01/2015	Oou	O NO
ondations et coulées de boue	09/11/2014	11/11/2014	17/02/2015	19/02/2015	Ooui	O NO
ondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015	Oou	O NO
louvements de terrain	27/11/2014	28/11/2014	28/10/2015	29/10/2015	Oou	O NO
hocs mécaniques llés à l'action des vagues	23/11/2019	24/11/2019	13/01/2020	29/01/2020	Oou	ONO
nondations et coulées de boue	01/12/2019	02/12/2019	12/12/2019	19/12/2019	Ooul	ONO
nondations et coulées de boue	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019	Oou	O NO

tabli le ;	
CODITIE .	

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT Nº

5438

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement

Etage: 3ème

Adresse: 18 avenue de la Gare 06220 VALLAURIS

Propriétaire :

Lot N°: 8

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

MESURAGE

Total Surface Habitable : 23,100 m²

EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE Consommations énergétiques Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire) pour le chauftage, la production d'aau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction take de la production d'électricité à demeure pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroi Consommation conventionnelle: kWhep/m2.an Estimation des émissions : kgeqcoz/m².an Logement économe Logement Faible émission de GES \$ 50 51 à 90 91 à 150 151 à 230 231 4 330 331 A 450 > 80 Forte émission de GES Logement énergivore

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment

Appartement

Etage:

4ème

Numéro de lot :

Référence Cadastrale : NC

Adresse: Propriété de: 18 avenue de la Gare 06220 VALLAURIS

18 Avenue de la Gare 06220 VALLAURIS

Mission effectuée le : 14/10/2020 Date de l'ordre de mission: 14/10/2020

N° Dossier :

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total Surface Habitable: 25.47 m² (Vingt-cinq mètres carrés quarante-sept)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Plèce ou Local	Etage	Surface Habitable	Surface non habitable
Entrée	4ème	1,690 m²	0,000 m²
Séjour	4ème	16,940 m²	0,000 m²
Cuisine	4ème	3,690 m²	0,000 m²
Salle de Bains	4ême	3,150 m²	0,000 m²
Total		25,470 m²	0,000 m²

ANNEXES ET DEPENDANCES

Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée
Loggia	4ème	2,610 m²
Terrasse n°1	4ême	10,600 m²
Terrasse n°2	4ème	26,550 m²
Total		39,760 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des plèces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au réglement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Conseils Diag qu'à titre indicatif.

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

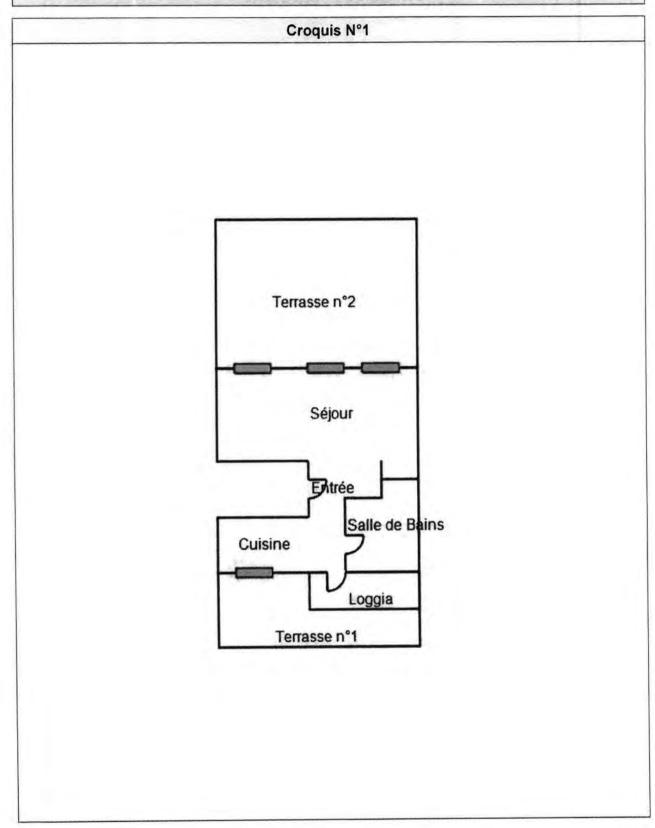


Fait à NICE le 14/10/2020

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA Nom du diagnostiqueur : NANDA BOUSCATIER

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.





Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Amèté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport Valable jusqu'au : 5439

Type de bâtiment :

13/10/2030 Immeuble Collectif

Nature :

Année de construction : Surface habitable :

Appartement

1940 25 m² Diagnostiqueur:

Date du rapport : 14/10/2020 **BOUSCATIER NANDA**

Signature:

Adresse:

18 avenue de la Gare

06220 VALLAURIS INSEE: 6155

Etage: 4ème

N° de Lot

Propriétaire : Nom:

Adresse: 18 Avenue de la Gare

06220 VALLAURIS

Logement énergivore

Référence ADEME: 2006V2005671N

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu):

Nom: Adresse:

BE CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années du 01/01/2019 au 01/01/2020, prix des énergies indexés au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origme)	Consommation en énergle finale (détail per énergie et par usage en kWh _{er})	Consommation en énergie primaire (détail per usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage + Eau chaude sanitaire	Electrique 3 630 kWh	Electrique 3 630	9 365	523,00 €
Consommations d'énergle pour les usages recensés	Electrique 3 630 kWh	Electrique 3 630	9 365	609,00 € (1)

Consommations énergétiques Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau ch Consommation réelle : 367 kWhap/m².an Estimation des émissions : 11 kgeqco2/m².an Logement économe Faible émission de GES Logement Logement 11 91 à 150 151 à 230 D 231 à 330 367 31 4 450 kWh_{EP}/m².an 450 > 80

Forte émission de GES

DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Туре	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Biocs béton pleins	Extérieur	Inconnue	Non isolé
Mur 2	Inconnu	Circulation	Inconnue	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Туре	Donne sur	Isolation	
Plafond 1	Bardeaux et remplissage	Extérieur	Non isolé	

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Туре	Donne sur	Isolation		
Plancher 1	Inconnu	Local chauffé		Non isolé	

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Туре	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissag e en argon ou krypton
Porte 1	Bols Opaque pleine	Circulation		
Fenétre 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métel - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Fenètres battantes ou coulissantes, Menuiserle Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non
Fenétre 3	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métai - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 4	Fenêtres battantes ou coullssantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	Extérieur	Non	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Convecteur électrique NFC	Electrique			NA		Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 25,47 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D	'EAU CHAUDE SANITA	IRE					
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique			NA		Non requis	Individue

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION		
Type de système	Menuiseri es sans joint	Chemine e sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable	Néant
apportée au bâtiment :	1

NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- · Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- · Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, ficul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques à à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préfèrez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

 Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

· Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

 Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Simulation 1	Chauffage électrique par accumulation : Pour que ce système soit économiquement intéressant, il doit fonctionner en tarif « heures creuses », avec souscription à un abonnement double tarif.		
Simulation 1	Installation d'une VMR (Ventilation Mécanique Répartie) dans les pièces humides (salles de bain, sanitaires et cuisines). Elle permet une ventilation en fonction de l'utilisation des locaux. Le prix est indiqué par ventilateur.		
Simulation 1	Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité.		
Simulation 1	Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.		

^{*} Taux à 15 % pouvant être majorés à 23 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées.

Commentaires:

DPE sur une année

Consommation donnée par le locataire sans justificatifs de factures Le DPE n'est pas opposable en l'absence de 3 années de factures Le DPE peut evoluer en fonction de la consommation

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

^{**} Taux à 32 % pouvant être majorés à 40 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport : Fait à NICE le 14/10/2020 Cabinet : Consells Diag

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA

Désignation de la compagnie d'assurance : GAN ASSURANCE

N° de police : 181.245.406 Date de validité : 14/01/2021

14/10/2020 Date de visite :

Le présent rapport est établi par BOUSCATIER NANDA dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX

N° de certificat de qualification : 2567516

Date d'obtention : 01/02/2018

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011);

Arrêtés du 12 décembre 2012

INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement

Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives

d'immeuble collectif d'habitation)

Etage: Numéro de Lot :

Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Non communiquée

Adresse:

18 avenue de la Gare 06220 VALLAURIS

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

SCP NICOLAS E. - DELTEL G Nom .

Adresse: Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot

06400 CANNES

Qualité :

Documents

Propriété de:

fournis:

Moyens mis à disposition :

Néant

Néant

18 Avenue de la Gare

06220 VALLAURIS

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: LOCAVI 5439 A

Le repérage a été réalisé le : 14/10/2020

Par: BOUSCATIER NANDA

N° certificat de qualification : 2567516

Date d'obtention: 01/02/2018

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gauile

92046 NANTERRE CEDEX

Date de commande : 14/10/2020

Date d'émission du rapport :

Accompagnateur:

Laboratoire d'Analyses :

Adresse laboratoire :

SAVERNE CEDEX

14/10/2020

Aucun

Numéro d'accréditation :

Organisme d'assurance

professionnelle :

Adresse assurance:

GAN ASSURANCE

EUROFINS ANALYSES

POUR LE BÂTIMENT

BP 50047 20, rue du

Kochersberg 67701

10 Rue d'Astorg 75383 **PARIS CEDEX**

N° de contrat d'assurance

181,245,406

Date de validité :

14/01/2021

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Date d'établissement du rapport :

Fait à NICE le 14/10/2020 Cabinet: Conseils Diag

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA Nom du diagnostiqueur : BOUSCATIER NANDA

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

6 SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	5
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	6
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	- 6
COMMENTAIRES	6
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – CROOUIS	_

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

The state of the s	
COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER	
Flocages	
Calorifugeages	
Faux plafonds	

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER			
1. Parois ve	rticales intérieures			
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu Enduits projetés, panneaux de cloisons.			
2. Planch	ers et plafonds			
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol			
3. Conduits, canalisation	ons et équipements intérieurs			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapels, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.			
4. Eléme	ents extérieurs			
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.			

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 14/10/2020

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

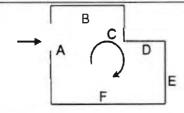
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION								
Nº	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification				
1	Entrée	4ème	oui					
2	Séjour	4ème	OUI					
3	Cuisine	4ème	OUI					
4	Salle de Bains	4ème	OUI					
5	Loggia	4ème	OUI					
6	Terrasse n°1	4ème	OUI					
7	Teπasse n°2	4ème	OUI					

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
	C=+-4 =	44	Porte n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
1	Entrée	4ème	Porte nº1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Pelnture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
		Mur	A, B, C, D	Plåtre - Peinture	
2	Séjour	4ème	Plafond	Plafond	Platre - Peinture
-		Plancher	Sol	Béton - Carrelage	
			Mur	A, B, C, D	Plåtre - Peinture
3	Cuisine	4ème	Plafond	Plafond	Plåtre - Peinture
_			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
- 1			Porte n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
4	Salle de Bains	4ème	Porte n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
	Calle de Dali 13	701116	Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bols - Peinture
- 1			Plafond	Plafond	Plåtre - Peinture
_			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
5	Loggia	4ème	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
6	Terrasse n°1	4ème	Plancher	Sot	Béton - Carrelage
7	Terrasse n°2	4ème	Plancher	Sol	Béton - Carrelage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS. Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	aî	? : Probabilité de p	résence d'Amiante	
Etat de dégradation des	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dég	radations locales	ME : Mauvais état	
Matériaux	Autres matériaux					
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugaage ou faux- plafond	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation					
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement					
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de refrait ou de confinement					
Recommandations des autres	EP Evaluation pé	riodique				
matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	AC1 Action corrective de premier niveau					
	AC2 Action corrective de second niveau					

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 - CROQUIS

PLIANCELE DE REPERAME USUEL 18 avenue de la Gare 06220 VALLAURIS N° dossier LOCAVI 5439 Adresse de l'immeuble : N° planche: Version: Type: Origine du plan : Cabinet de diagnostics Bătiment - Niveau Croquis N°1 Terrasse n°2 Séjour Entrée Salle de Bains Cuisine Loggia Terrasse n°1

Etage:

Mitovenneté:

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

· Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Appartement

Adresse :

18 avenue de la Gare 06220

VALLAURIS

Numéro de Lot :

Référence Cadastrale : NC

numero de rot :

9

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme...

B DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client

Nom / Prénom : SCP NICOLAS E. - DELTEL G

Adresse: 64 boulevard Carnot Etude d'Huissier de Justice

06400 CANNES

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

G DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : BOUSCATIER NANDA

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL Consells Diag

Adresse: 45 Boulevard François Grosso 06000 NICE

N° siret: 80934680200014

N° certificat de qualification : 2567516

Date d'obtention : 01/02/2018

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle

92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance

professionnelle :

GAN ASSURANCE

...

Encombrement constaté : Néant

Document(s) joint(s): Néant

4ème

Bāti:

OUI

OUI

N° de contrat d'assurance : 181.245.406

Date de validité du contrat

d'assurance :

14/01/2021

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS : Bâtiments et

parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
		4ême
	Plafond - Platre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Porte nº1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice
Entrée	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice
	Mur - Plåtre Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bols Peinture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
Séjour	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Platre Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plätre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Platre Peinture	Absence d'indice,
	Plafond - Platre Peinture	Absence d'Indice
Culsine	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Pelnture	Absence d'indice
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant Intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice,
	Mur - Plätre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle de Bains	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
out de Damis	Porte n°1 Ouvrant Intérleur - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Platre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
Loggia	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
Terrasse nº1	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
Terrasse n°2	Plancher - Bélon Сапеlage	Absence d'indice.

LEGENDE		
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.	
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escallers, bolseries, plinthes, charpentes,	
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature	
100	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.	

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

6 MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sois, murs, cioisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abord de la construction

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre ler, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 13/04/2021.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : LOCAVI 5439 T Fait à : NICE le : 14/10/2020 Visite effectuée le : 14/10/2020 Durée de la visite : 2 h 30 min

Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA

Opérateur : Nom : BOUSCATIER

Prénom : NANDA

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 SI le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation

at du bâtiment relatif à la présence de termites

145

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur syant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvent réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels è lui est demandé d'établir cet état.



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappe	el du cadre	réglemei	ntaire et de	s objectifs	du CREP	Marketti.					
de tous les re repérer, le ca: Les résultats (qui générent revêtements e Quand le CRI revétements e Quand le CRI la partie extérnation la partie extérnation le carecherche Si le bien immilies locaux and	větements du li du CREP doivi spontanémen en bon état con EP est réalisé e extérieurs au lo EP est réalisé i eure de la pon de canalisation obilier concern nexes de l'habit	pien concerné acteurs de dé ent permettre it des poussié tenant du plo en application gement (volei en application le palière). is en plomb n é est affecté	e, afin d'identifié gradation du b de connaître n res ou des éc mb (encore noi des Articles L. L, portail, grille, de l'Article L. 1 e fait pas partie an partie à des	ar ceux contenan d'i permettant d'i on seulement le ailles pouvent é n accessible). 1334-6 et L.1334) 334-8, seuls les du champ d'app	at du plomb, qu'i dentifier les situ risque immédia tre Ingérées pa 4-7, il porte uniq revêtements de plication du CRE que l'habitation,	s soient dé ations d'ins t lié à la pir r un enfan uement su s parties c P. e CREP ne	igradés ou no illubrité résence de re (f), mais aussi r les ravêteme ommunes son	n, à décrire vêtements d le risque p ents privatifs at concernés	rer la concentration en plomb leur état de conservation et à légradés contenant du plomb otentiel lié à la présence de d'un logement, y compris les s (sans omettre, par exemple, affectées à l'habitation Dans		
B Objet	rties privati	VAC			Avant	la vanta					
Occupe		VC2					se en loca	tion			
Par des er			Dui 🔼 No 6 ans :	n	Ou ava	III. 18 11115	se en loca	lion			
			un immeub	le	☐ Avant	ravaux		***************************************			
	se du bien				D Prop	riétaire	7	18 F. 18			
06220 VA					Nom : SCI LOCAVI Adresse : 18 Avenue de la Gare 06220 VALLAURIS						
E Comm	anditaire o	le la miss	ion				34-12	2			
Nom : Qualité :	SCP NICC	DLAS E	DELTEL G		Adresse	Carno			stice 64 boulevard		
F L'appa	areil à fluo	rescence	X					1			
	bricant de l l'appareil : e : 9827	XLP 300	Niton		Date du d	ernier ch	cléide :Ca pargement ce à cette	de la sou	ırce :09/06/2018		
G Dates	et valldité	du consta	at	-1-	2017 F	4-16		-			
N° Consta	t : LOCAV	1 5439 P			Date du ra			0/2020			
	onstat : 14/	10/2020			Date limite	de vali	dité: 13/1	0/2021			
H Concl	usion		01								
	I Non-	esurées		ssement des	Class			2	Oleana B		
Total	Nombre	%	Nombre	455e U %	Nombre	%	Nombre	se 2	Classe 3 Nombre %		
35	0	0,00 %	34	97,14 %	1	2,86 %	0	0,00 %	0 0,00%		
Des revête	ments non	dégradés,	non visible	s (classe 1) o é vêtements rec	vidence	sage (cl	asse 2) cor	tenant di	u plomb ont été mis en et 2, afin d'éviter leur		
Auteu	ır du consi	at		102.0		P. E	X	22-45			
X13.10	Signature Conyets & Diognostics		Nom o Nom o Organ	et : Conseils du responsat du diagnostiq isme d'assu : 181.245.46	ole : BOUSC queur : BOU rance : GAI	SCATIE	R NANDA				

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP OBJET DU CREP ADRESSE DU BIEN PROPRIETAIRE COMMANDITAIRE DE LA MISSION L'APPAREIL A FLUORESCENCE X DATES ET VALIDITE DU CONSTAT CONCLUSION AUTEUR DU CONSTAT
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION
L'AUTEUR DU CONSTAT AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) ETALONNAGE DE L'APPAREIL LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER LE BIEN OBJET DE LA MISSION OCCUPATION DU BIEN LISTE DES LOCAUX VISITES LISTE DES LOCAUX NON VISITES
METHODOLOGIE EMPLOYEE
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X STRATEGIE DE MESURAGE
PRESENTATION DES RESULTATS
CROQUIS6
RESULTATS DES MESURES
COMMENTAIRES
LES SITUATIONS DE RISQUE
Transmission du constat au directeur general de l'agence regionale de sante
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES9
ANNEXES
NOTICE D'INFORMATION 10

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 avenue

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

BOUSCATIER N	IANDA	du Général de Numéro de Cei	Gaulle 92046 NANTE rtification de qualification: 01/02/2018		
2.2 Autorisation	n ASN et personne comp	étente en radi	oprotection (PCR)		
Nom du titulaire :	BOUSCATIER NANDA	A			
Nom de la perso	nne compétente en Radio	protection (PCF	R): BOUSCATI	IER NANDA	
2.3 Etalonnage	de l'appareil				
Fabriquant de l'é N° NIST de l'étal			Concentration : 1 mg/ Incertitude : 0,01 r	/cm² mg/cm²	
Vérification de	la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg	J/cm²)
En début du CRE	ĒΡ	1	14/10/2020	1	
En fin du CREP		71	14/10/2020	1	
Si une remise so	ous tension a lieu				
En début et en fin d	de chaque constat et à chaque nouve ire d'analyse éventuel ire : NC	lle mise sous tension	de l'appareil une nouvelle vérific	ur un étalon à une valeur proche du seuit cation de la justesse de l'appareil est réal	lisée
	de l'ensemble immobilie uction : Antérieur au 1e nents : 1		Nombre de cages d'e Nombre de niveaux :	escalier : 0 1	
2.6 Le bien obje	et de la mission				
2.6 Le bien obje Adresse : Type : Nombre de Pièces N° lot de coproprié Référence Cadast	18 avenue de la Gardo 06220 VALLAURIS Appartement S :	0	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment	•	ivatives collectif
Adresse : Type : Nombre de Pièces N° lot de coproprié	18 avenue de la Gardo 06220 VALLAURIS Appartament Sté : 9 trale : NC	•	Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier :	t: Habitation (Parties pri	
Adresse : Type : Nombre de Pièces N° lot de coproprié Référence Cadast	18 avenue de la Gardo 06220 VALLAURIS Appartament Sté : 9 trale : NC		Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment	t: Habitation (Parties pri	
Adresse : Type : Nombre de Pièces N° lot de coproprié Référence Cadast 2.7 Occupation	18 avenue de la Gara 06220 VALLAURIS Appartament S: eté: 9 trale: NC du bien Propriétaire Locataire Sans objet, le bien e		Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment	t : Habitation (Parties pri d'immeuble d'habitation)	

_
4
,
ă
-
=
-
>
÷
- 5
~
- >
- 5
11
d'Exno
_
Sallos
Risomes
Risomes
Risomes
t des Risones
t des Risones
stat des Risones
enstat des Risones
onstat des Risoues
enstat des Risones

1	Entrée	4ème
2	Séjour	4ème
3	Cuisine	4ème
4	Salle de Bains	4ème
5	Loggia	4ème
6	Terrasse n°1	4ème
7	Terrasse n°2	4ème

2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

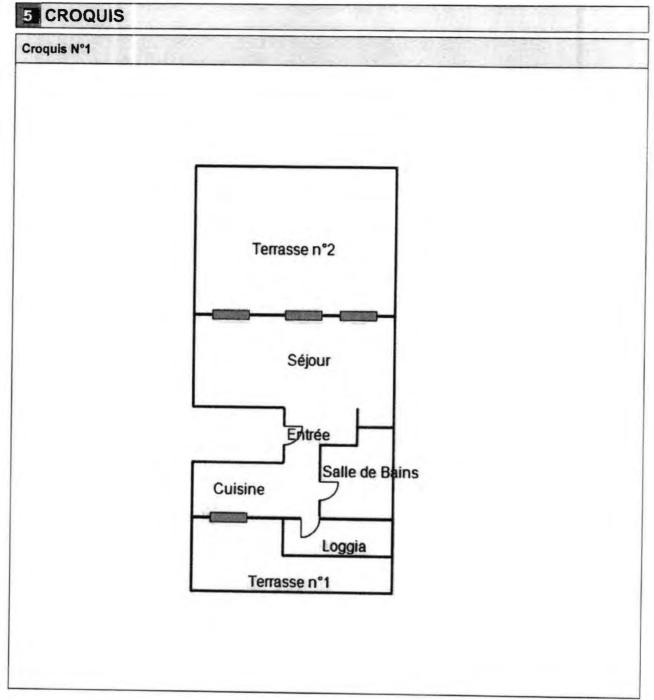
La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:									
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement							
< Seuil		0							
3 Human (1900)	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	47 E 18 1							
≥ Seuil	Etat d'usage (EU)	2							
	Dégradé (D)	SEEDLESS SECTION							



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

6 RESULTATS DES MESURES

N°	Zone	Unité de (diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
11						- de 1 m	ND		0,02			
12	^	Mur		Platre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,43	0		
6	A	Porte n°1	Domant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,3	1		
7		0-4	Ouvrant	Daile	Defetive	- de 1 m	ND		0,7	0		
8	1 ^	Porte n°1	extérieur	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND	***************************************	0,26	1 "		
9		Porte n°1	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,22	0		
10	A	Pone n 1	intérieur	DOIS	raintora	+ de 1 m	ND		0,69			
13	В	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
14		Mur		ridue	Penture	+ de 1 m	ND		0.48			
15	С	Mur		Plåtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,12	0		
16		MUI		ridite	Pelittore	+ de 1 m	ND		0,1			
17	0	Mur		Plåtre	Painture	- de 1 m	ND		0,69			
18		Mut		FIGURE	Peinture	+ de 1 m	ND	uminimi.	0,15	ľ		
2	Plafond	Plafond		Plåtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,54	0		
3	Platono	FIBIORO	Platre Peinture	LAura	+ de 1 m	ND		0,17				
4	Sol	Plancher		Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,28			
5	301	Planchel		Detoil	Carrenage	+ de 1 m	ND		80,0			

N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revétement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations
19			Dormant et			- de 1 m	ND		0,1	0		
20	A	Fenêtre n*1	ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0.1	۱ ا		
21			Dormant et			- de 1 m	ND		0,54	0		
22	A	Fenêtre n°1	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,1			
23						- de 1 m	ND		0,4	0		
24	A	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,12			
25				Platre	B	- de 1 m	ND		0,09	0		
26	A	Mur			Peinture	+ de 1 m	ND		0,3			
27					0.11	- de 1 m	ND		0,56	0		
28	В	Mur		Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,67			
29						- de 1 m	ND		0,16			
30	С	Mur		Plåtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,52			
31				0.4	B. interes	- de 1 m	ND		0,07	0		
32	D	Mur		Plåtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,67			
33				Olt.	Oninture	- de 1 m	ND		0,56	0		
34	Piafond	Plafond		Platre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,63			
35				DA	O. malana	- de 1 m	ND		0,09			
36	Soi	Plancher		Béton	Carrelage	+ de 1 m	ND		0,33			

Loc	al : Sal	lle de Bains	(4ème)							- 4		
N*	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revétement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observ	ations
53	A	Mur		Plâtre	0-1-1	- de 1 m	ND		0,55			
54		With		Platre	Peinture	+ de 1 m	ND	11-111-00-11-00-00-00-00-00-00-00-00-00-	0,36	0		
55	A	Porte n*1	Dormant	Date		- de 1 m	ND		0.69			
56		roteliii	Dormant	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,09	0		
57	A	Porte n°1	Ouvrant	D. In		- de 1 m	ND		0,63			
58		FAIGHT	extérieur	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,42	0		
59	A	Porte n°1	Ouvrant	Paris.		- de 1 m	ND		0,41			
60		T GREAT T	intérleur	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,11	0		
61	В	Mur		Plätre		- de 1 m	ND		0,2		*****	
62		MD.		Platre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,04	0		
63	c	Mur		O.A.		- de 1 m	ND		0,11			
64	Ů	INU		Plåtre	Peinture	+ de 1 m	ND	MINIMUM AND	0,08	0		
65	D	Mur		Diana		- de 1 m	ND		0,63			
66		WIOI		Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,36	0		
67	Plafond	Plafond		Ditti		- de 1 m	ND		0,1			_
68	. laiond	FIGIUIU		Ptåtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,29	0		
69	Sol	Disselve			_	- de 1 m	ND		0,69			
70	301	Plancher		Bélon	Carrelage	+ de 1 m	ND		0,09	0		
N	ombre to	tal d'unités de	diagnostic	9	Nombre	d'unités	de classe	3		% de clas	se 3	0,00 9

Localisation	HG : en Haut à Gauche	HD : en Haut à [
	MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	C : au Centre BC : en Bas au Centre	MD : au Milieu à	
Value de la companya	BD : en Bas à D	roite		
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visi D : Dégradé	Die	
7 COMMENTAIR	RES			-
Néant		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
8 LES SITUATIO	NS DE RISQUE			
Situations de risque de	OUI	NON		
Au moins un local parmi l d'unités de diagnostic de	D	Eď		
L'ensemble des locaux ol de diagnostic de classe 3		ਲ		
Situations de dégradation	on du bâti	2	OUI	NON
	açant de s'effondrer ou en to			ਦ
Traces importantes de co diagnostic d'un même loc	ulure ou de ruissellement d'e al	eau sur plusieurs unités de	D	ਕ
Plusieurs unités de diagn tâches d'humidité	ostic d'un même local recou	vertes de moisissures ou de		8
Transmission du consta	at au directeur général de l	'agence régionale de santé		
Une copie du present rap	port est transmise dans un d	lélai de 5 jours ouvrables, à l'a	igence régionale é ée : 🔲 Oul 🖼	

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide :
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres); lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates :
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, pariez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Arrêté du 4 avril 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation Norme XP C 16-800 (février 2011)

A DESIGNATION	DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : ALPES MARITIMES Commune : VALLAURIS (06220)

Adresse: 18 avenue de la Gare Lieu-dit / immeuble

Réf. Cadastrale : NC

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage: 4ème N° de Lot: 9 Type d'immeuble :

Appartement

☐ Maison individuelle

Propriété de : SCI LOCAVI

18 Avenue de la Gare 06220 VALLAURIS

Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

Année de l'installation : > à 15 ans

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: LOCAVI 5439 ELEC

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

· Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : SCP NICOLAS E. - DELTEL G

Adresse:

Etude d'Huissier de Justice 64 boulevard Carnot

06400 CANNES

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

• Identité de l'opérateur :

Nom: BOUSCATIER

Prénom: NANDA

Nom et raison sociale de l'entreprise : Conseils Diag

Adresse: 45 Boulevard François Grosso

06000 NICE

N° Siret: 80934680200014

Désignation de la compagnie d'assurance : GAN ASSURANCE

N° de police : 181.245.406 date de validité : 14/01/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

CERTIFICATION 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX, le 01/02/2018

N° de certification: 2567516

effectuées.

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques torsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles : des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier), non visibles ou non démontables ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

□ L'	installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
园 L'i	installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). nomalles constatées concernent :
Z.	L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
	La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
	La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
	Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
M	Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
M	Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
7	Des conducteurs non protégés mécaniquement.
	Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
	La piscine privée.

E.1 - Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme XP C 16-600 :

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

 Installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence ;

E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

Nº article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon norme XP C 16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.2.3.2 a)	Liaison de classe il entre le disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation.	
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection.	1000000
B.4,3 a1)	Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit.	
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	
B.8.3 c)	Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif.	
B.8.3 d)	Absence de conducteur actif dont le diamètre est inférieure à 12/10 mm (1,13 mm²).	

(1) Références des numéros d'article selon norme XP C 16-600 - Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas ;

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage, 🐙
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés »;
- « L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite »;
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation	N° article	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.1,3 g)	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.		Déplacer l'appareil général de commande e de protection	
B.3.3.6 a)	Des circults ne comportent pas de conducteur de protection relié à la terre.		Equiper tous les circuits d'un conducteur de protection relié à la terre (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1	

Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600.

Référence des mesures compensatoires selon la norme XP C 16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles tondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalle concernée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libelié des Informations
B.11 a)	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

н

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 14/10/2020 Date de fin de validité : 13/10/2023 Etat rédigé à NICE Le 14/10/2020 Nom : BOUSCATIER Prénom : NANDA

Signature de l'opérateur :

OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
В2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
В3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
В4	Protection contre les surIntensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anomaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque œlui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
В7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un capot, matériels électriques cassés,) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
В8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
В9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

⁽¹⁾ Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

Correspondance	
avec le groupe d'anomalies (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, imprudence ou défaut d'entretien).
	Socies de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socie de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

⁽²⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

18 AVENUE DE LA GARE 06220 VALLAURIS

Adresse: 18 Avenue de la Gare 06220 VALLAURIS Coordonnées GPS: 43.566954, 7.074343

Cadastre: AV 97

Commune: VALLAURIS
Code Insee: 06155

Reference d'édition: 1141004 Date d'édition: 14/10/2020

Vendeur-Ballfeur:

LOCAVI

Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon: NIVEAU 3

16 BASIAS, O BASOL, O ICPE

SEISME : NIVEAU 3

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Туре	Exposition	Plan de prevantion		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	onage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3		
PPR Naturel RADON	OUI	ommune à potentiel radon de niveau 3		
Informatif Sols Argileux	tuo	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction 68}	ou modification du Bat	tl. (Loi ELAN, Artici
PPR Naturels Inondation	OUI	Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	18/06/2001
		Inondation	Approuvé	07/07/2003
		Inondation Issourdadoux	Prescrit	23/01/2018
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau / issourdadoux	Prescrit	23/01/2018
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt	Approuvé	21/06/2012
PPR Minlers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers	a commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers	
	NON	La commune ne dispose d'aucun pian de prevention des risques Technologiques		

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

http://www.info-risques.com/short/ DFAUF

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



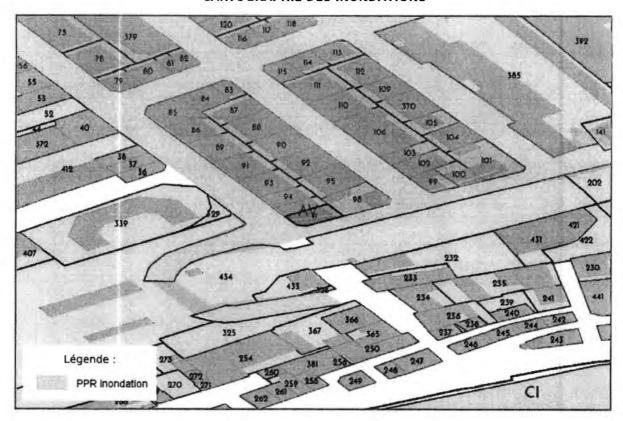
ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols poliués et nuisances sonores

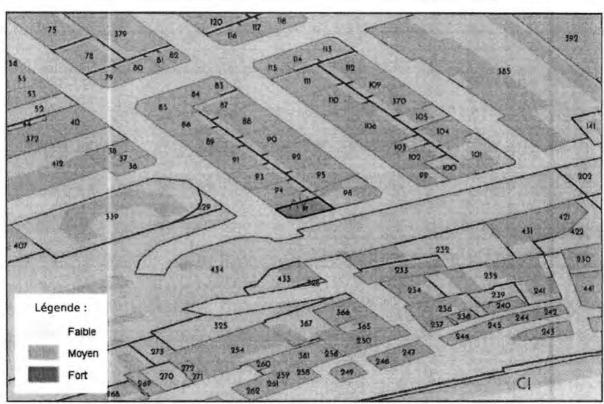
Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral IAL0[6155]060203 3 février 2006 Mis à jour le 31 juillet 2011 2. Adresse code postal ou Insee commune 18 Avenue de la Gare 06220 VALLAURIS Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non prescrit X anticipé approuvé date Si oul, les risques naturels pris en considération sont liés à : 23/01/2018 inondation X crue torrentielle remontée de nappe avalanches cyclone mouvements de terrain sécheresse géotechnique feux de forêt séisme volcan autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Qui Non Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non prescrit anticipé approuvé date Si oul, les risques naturels pris en considération sont liés à : mouvements de terrain autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Non Oui Non Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Si oul, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont llés à : Oui effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte : Non > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui Non est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Non Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique reglementaire L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée e zone 1 zone 2 trés faible zone 4 zone 5 faible modérée moyenne forte Information relative à la pollution de sols > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB) > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Si oul, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: Oui Non zone D zone C zone B zone A faible modérée trés forte Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T* catastrophe naturelle minière ou technologique > L'information est mentionnée dans l'acte de vente vendeur / bailleur Oui Non date / lieu LOCAVI acquéreur / locataire 14/10/2020 / VALLAURIS

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

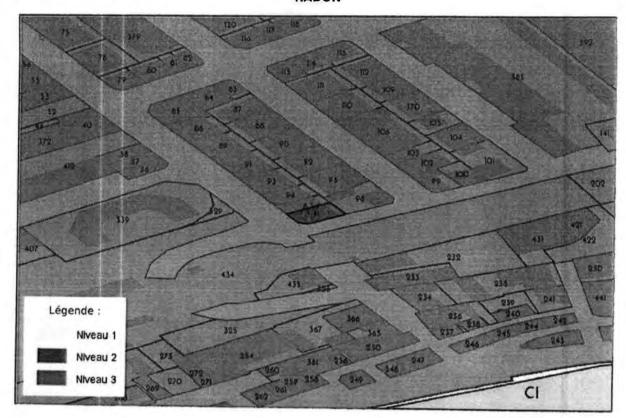
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



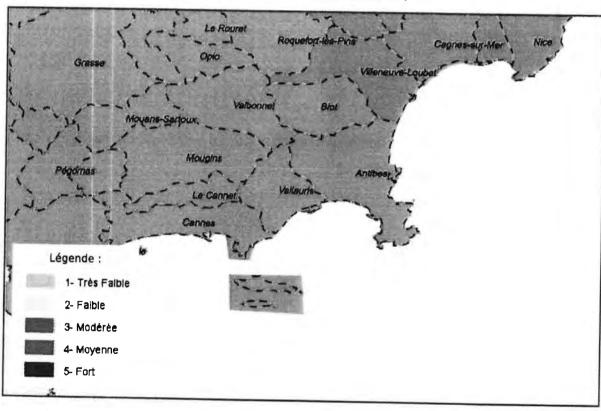
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



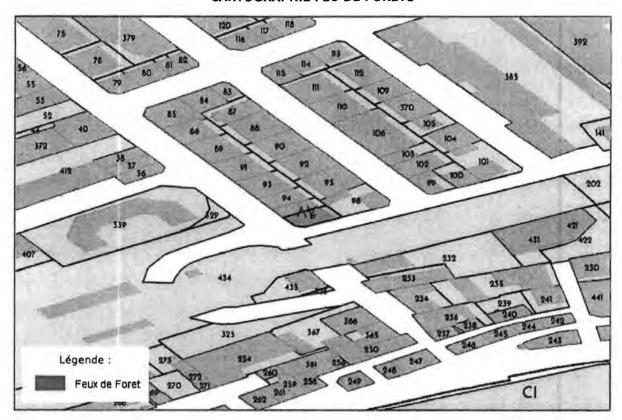
RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



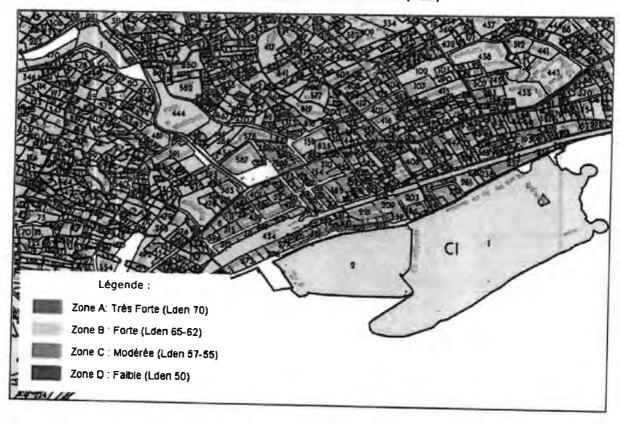
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Ralson social, Activité, Adresse	Distance
PAC0604438	s. a. r. l. verdico, atelier de nettoyage à sec des vêtements, 2 avenue midi du vallauris (06155)	39 mètres
PAC0602593	serrurerie, avenue est de l' vallauris (06155)	
PAC0603103	carrosserie automobile, 3 impasse allègre vallauris (06155)	76 mètres 99 mètres
PAC0603872	elf distribution s. a., desserte de carburant, 50 avenue liberté de la valiauris (06155)	185 mètres
PAC0602219	société l' hospied et compagnie, station service, boulevard frères roustan des vallauris (06155)	187 mètres
PAC0603987	atelier de dégraissage des vêtements, rue casino du vallauris (06155)	214 metres
PAC0602958	societe desmarais freres, desserte de carburant, quai saint pierre vallauris (06155)	279 mètres
PAC0602591	societe cerafer, serrurerie et tôlerie, avenue pierre chalmette vallauris (06155)	290 mètres
PAC0603587	ferronnerie, chemín gabelle prolongé de vallauris (06155)	307 mètres
PAC06004B3	s. a. lille-bonnieres et colombes, dépôt d'hydrocarbures, vallauris (06155)	327 mètres
PAC0602216	usine d'extraction des parlums par le benzène et l'éther, avenue ciément massier vallauris (06155)	344 mètres
PAC0600352	concessionnaire de l'éclairage au gaz de la ville de vallauris, usine à gaz, impasse gaz du - golf juan vallauris (06155)	
PAC0602583	ateller de tôlerle ferronnerie, vallauris (06155)	348 mètres 371 mètres
PAC0603492	compagnie charbonniere de provence, dépôt de fuel, 140 avenue liberté de la vallauris (06155)	439 mètres
PAC0604207	atelier de céramique, impasse clément massler vallauris (06155)	458 mètres
PAC0602753	atelier de tôlerie - peinture, 105 avenue ilberté de la vallauris (06155)	465 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code Raison social, Activité, Adresse Distance

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code Raison social, Activité, Adresse Distance

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Alpes-Maritimes Commune : VALLAURIS

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

18 Avenue de la Gare 06220 VALLAURIS

Sinistres indemnisés dans le cadra d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	lod	nnisation
Tempête	06/11/1982		68.70			
inondations et coulées de boue	04/10/1987			1	Oon	~
Inondations et coulées de boue	10/10/1987	1	1=14412341	1	Ooui	
Chocs mécaniques ilés à l'action des vagues	05/12/1992		1	1	Oou	_
inondations et coulées de boue	05/10/1993	10/10/1993	1	28/03/1993	Oou	O NOI
nondations et coulées de boue	11/01/1996	12/01/1996		24/10/1993	Oou	O NO
nondations et coulées de boue	24/12/1996	25/12/1996	1	14/02/1996	Oou	O NOI
nondations et coulées de boue	23/10/1999		- 4,00,200,	12/04/1997	Ooni	Оио
nondations et coulées de boue	05/11/2000	24/10/1999		19/03/2000	Ooul	Оио
nondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	06/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	Oou	O NOM
nondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues		07/11/2000	29/08/2001	26/09/2001	Oou	O NON
nondations et coulées de boue	31/10/2003	01/11/2003	11/05/2004	23/05/2004	Oou	ONON
fouvernents de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la	05/08/2004	05/08/2004	11/01/2005	15/01/2005	Oou	ONON
enyoratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005	Oou	ONON
nondations et coulées de boue	08/09/2005	09/09/2005	16/12/2005	20.00		_
fouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la	01/07/2007	30/09/2007	1	30/12/2005	Oou	ONON
éhydratation des sols louvements de terrain		30,03,200,	07/08/2008	13/08/2008	Oon	ONON
rendations et coulées de boue	01/12/2008	31/12/2008	20/07/2009	23/07/2009	Ooui	ONON
ondations et coulées de boue	15/09/2009	15/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	Qoul	ONON
	18/09/2009	18/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	Qoui	ONON
ondations et chocs mécaniques ilés à l'action des vagues	01/01/2010	02/01/2010	10/05/2010	13/05/2010	Ooui	_
ondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/05/2010	Oou	ONON
ondations et coulées de boue	31/10/2010	01/11/2010	30/03/2011	02/04/2011	Oour	ONON
ondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	18/11/2011	19/11/2011		ONON
ondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	08/11/2011	08/11/2011	21/12/2011	03/01/2012	Oou	ONON
ouvements de terrain	03/10/2015	03/10/2015	25/03/2016	1	Ooui	ONON
ondations et coulées de boue	26/10/2012	26/10/2012	10/01/2013	16/04/2016	Oou	ONON
ondations et coulées de boue	04/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	13/01/2013	Ooui	ONON
ndations et coulées de boue	09/11/2014	11/11/2014		06/01/2015	Oou	ONON
ndations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	17/02/2015	19/02/2015	Ooui	ONON
uvements de terrain	27/11/2014		07/10/2015	08/10/2015	Oou	ONON
ocs mécaniques liés à l'action des vagues	23/11/2019	28/11/2014	20/10/2015	29/10/2015	Oou	ONON
ndations et coulées de boue	1	24/11/2019	13/01/2020	29/01/2020	Oou	ONON
ndations et coulées de boue	01/12/2019	02/12/2019	12/12/2019	19/12/2019	Oou	ONON
	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019	Oour	ONON

Etabli le :		

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

120

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT Nº LOCAVI 5439

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES Type de bien : Appartement Lot Nº : 9 Etage: 4ème Adresse : 18 avenue de la Gare 06220 VALLAURIS Propriétaire :

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

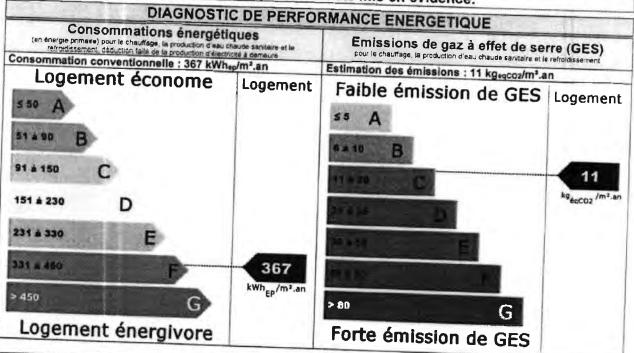
Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

MESURAGE

Total Surface Habitable : 25,470 m²

EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.



DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

THIERRY COLLET

Administrateur Judiciaire Inscrit sur la Liste Nationale Civile

Collaboratrice

Virginie Meyronet

Maître Valérie CARDONA

Avocate

Résidence Les Elfes - Entrée C

88 boulevard Carnot

COP 18 AVENUE DE LA GARE 3660 TC

06400 CANNES

Vos Réf. 811211

Mougins, le 23 juillet 2019

Cher Maître,

Je prends note de votre courrier du 4 juillet dernier et me réjouis de la vente prochaine des lots de la

J'ai déclaré une créance de 15.580,67 € et la est débitrice ce jour de la somme de 51.387,87 €. Les charges générées pendant la période d'observation et la liquidation judiciaire sont à ce jour de 35.807,20 €. A un moment, il conviendra de répartir la dette définitive et cela impactera le nouvel acquéreur au prorata de ses millièmes.

Je vous joins deux courriers adressés à Maître CARDON les 16 octobre et 5 décembre 2018 qui exposent les difficultés et l'état déplorable des biens. Un des appartements, le lot n°8, est occupé par les pigeons et l'autre, le lot n°9, Madame PAPAZIAN, occupante précaire dont je vous communique les coordonnées téléphoniques : 06.41.06.41.29.

Pour ce qui est de l'immeuble, je vous joins un rapport sur l'état général du bâtiment qui fait état de la nécessité de procéder à des travaux importants. Cette information doit être portée à la connaissance de l'acquéreur.

J'avise les copropriétaires de la prochaine vente aux enchères publiques, certains pourraient être intéressés par un tel investissement.

Je vous prie de croire, Cher Maître, en l'assurance de mes salutations

distinguées.

Thierry COLLET

700 Avenue de Tournamy – 06250 Mougins – Téléphone 04 92 28 02 15 – Télécopieur 04 92 28 01 39 Membre d'une association agréée par l'administration fiscale. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

E-Mail: adm. thierrycollet@orange.fr